

C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *nWave Pictures*

Forme juridique: *Société à responsabilité limitée*

Adresse: *Rue des Alliés* N°: *282* Boîte:

Code postal: *1190* Commune: *Bruxelles (Forest)*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, francophone*

Adresse Internet¹: *www.nwave.com*

Adresse e-mail¹:

Numéro d'entreprise **0877.097.556**

DATE **21 / 01 / 2023** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

☒ les COMPTES ANNUELS en **EUR** approuvés par l'assemblée générale du **30 / 06 / 2024**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2023** au **31 / 12 / 2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01 / 01 / 2022** au **31 / 12 / 2022**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont~~ **ne sont pas**² identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: *34* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet: *6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.11, 6.14, 6.17, 6.18.2,
6.20, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15*

¹ Mention facultative.

² Biffer la mention inutile.

Signature
Administrateur Délégué

Signature
(nom et qualité)

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

NWAVE STUDIOS

N°: 0441.838.364

Bondgenotenlaan 282, 1190 Forest, Belgique

Administrateur

30/04/2022 - 29/04/2028

Représenté(es) par:

Matthieu Zeller

Rue du Vieux Colombier 6, 75006 Paris, France

MATTHIEU GONDINET

Avenue Edouard VII 24, , France

Administrateur délégué

20/06/2021 - 20/06/2027

Deloitte Réviseurs d'Entreprises srl

N°: 0429.053.863

Gateway building

Luchthaven Nationaal 1J, 1930 Zaventem, Belgique

N° de membre: B00025

Commissaire

15/06/2021 - 30/06/2024

Représenté(es) par:

Cédric Bogaerts

(Reviseur d'entreprises)

Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, Belgique

N° de membre: A02251

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	6.252.173	2.852.533
Immobilisations incorporelles	6.2	21	6.249.723	2.852.533
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	2.450	
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.450	
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.450	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.898.824	10.253.000
Créances à plus d'un an		29		1.842.937
Créances commerciales		290		1.842.937
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.088.752	6.633.056
Créances commerciales		40	5.030.298	6.040.744
Autres créances		41	6.058.454	592.312
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	550.128	363.860
Comptes de régularisation 6.6		490/1	1.259.944	1.413.147
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	19.150.997	13.105.533

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	-2.741.857	-2.019.495
Apport	6.7.1	10/11	3.200.000	3.200.000
Capital		10	3.200.000	3.200.000
Capital souscrit		100	3.200.000	3.200.000
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1100/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	60.000	60.000
Réserves indisponibles		130/1	60.000	60.000
Réserve légale		130	60.000	60.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-6.001.857	-5.279.495
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	21.892.854	15.125.028
Dettes à plus d'un an	6.9	17	58.788	
Dettes financières		170/4	58.788	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	58.788	
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	19.082.504	11.276.953
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	36.975	
Dettes financières		43		4.106.750
Etablissements de crédit		430/8		3.136.800
Autres emprunts		439		969.950
Dettes commerciales		44	6.673.777	5.270.782
Fournisseurs		440/4	6.673.777	5.270.782
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	19.207	19.195
Impôts		450/3	236	596
Rémunérations et charges sociales		454/9	18.971	18.599
Autres dettes		47/48	12.352.545	1.880.226
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.751.562	3.848.075
TOTAL DU PASSIF		10/49	19.150.997	13.105.533

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	23.840.396	22.897.755
Chiffre d'affaires	6.10	70	9.741.200	20.157.148
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	13.639.687	2.593.753
Autres produits d'exploitation	6.10	74	17.111	18.410
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	442.398	128.444
Coût des ventes et des prestations		60/66A	24.443.413	24.797.725
Approvisionnements et marchandises		60	15.044.615	5.574.798
Achats		600/8	15.044.615	5.574.798
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	292.978	230.051
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	171.205	157.443
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	10.731.335	16.904.823
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	-1.845.225	1.880.225
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	48.505	50.385
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-603.017	-1.899.970

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	6.044	63
Produits financiers récurrents		75	6.044	63
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	264	63
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.780	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	125.389	228.734
Charges financières récurrentes	6.11	65	125.389	228.734
Charges des dettes		650	95.267	202.774
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651		
Autres charges financières		652/9	30.122	25.960
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	-722.362	-2.128.641
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-722.362	-2.128.641
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-722.362	-2.128.641

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-6.001.857	-5.279.495
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-722.362	-2.128.641
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-5.279.495	-3.150.854
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-6.001.857	-5.279.495
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS
SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	98.283.948
8022	14.128.525	
8032		
8042		
8052	112.412.473	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	95.431.415
8072	10.731.335	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	106.162.750	
211	6.249.723	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633	2.450	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	2.450	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Minimum garantie

.....

.....

Exercice
844.020
415.923
.....
.....

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.200.000
(100)	3.200.000	

Modifications au cours de l'exercice

.....

.....

.....

.....

Représentation du capital

Catégories d'actions

Parts sociales sans valeur nominales

.....

.....

.....

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Valeur	Nombre d'actions
		
		
		
		
	3.200.000	32.000
		
		
		
8702	xxxxxxxxxxxxxxx	32.000
8703	xxxxxxxxxxxxxxx	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

.....

.....

.....

.....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		xxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxx	
		
		
		
		

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
	
8721	
8722	
	
8731	
8732	
	
	
8740	
8741	
8742	
	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	36.975
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	36.975
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	36.975
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	58.788
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	58.788
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	58.788
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTE GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTE FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	236
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	18.971

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Produits à reporter	2.420.894
Charges à imputer	1.887
Gain de change	328.780
.....	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	2	2
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2,0	2,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	3.412	3.427
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	121.363	119.837
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	26.050	25.981
Primes patronales pour assurances extralégales	622	10.641	7.006
Autres frais de personnel(+)/(-)	623	13.150	2.543
Pensions de retraite et de survie	624		2.077

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	35.000	1.880.226
Reprises	9111	1.880.226	
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	48.505	50.385
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	442.398	128.444
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	442.398	128.444
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	442.398	128.444
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Transfert Intra-Groupe		442.398
Dépense Non-admise		148.319
.....		
.....		

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Exercice
.....	
.....	
.....	
.....	

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	3.739.737
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	3.739.737
Autres latences actives		
.....		
.....		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		
.....		
.....		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A la société (déductibles)	9145	564.696	684.976
Par la société	9146	421.757	565.816
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	36.258	31.734
Précompte mobilier	9148	9.340	3.957

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	5.774.660	43.325
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	5.774.660	43.325
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	7.976.469	2.483.084
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	7.976.469	2.483.084
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec les parties liées qui seraient conclues à des conditions

autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe 6.15.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

.....

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	3.000
95061	5.470
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro de la société de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

- | | | |
|----|---|---|
| 1. | <i>nWave Studios</i>
<i>0441.838.364</i>
<i>Bondgenotenstraat 282, 1000 Bruxelles, Belgique</i> | <i>N'établit pas des comptes consolidés</i> |
|----|---|---|

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les gérants se sont réunis le 30/06/2024 pour faire leur rapport à l'assemblée générale, en conformité avec l'article 5:153 du code des sociétés et des associations, sur l'opportunité ou non de poursuivre les activités de l'entreprise après constatation de ce que l'actif net, au terme de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, est négatif prescrit par l'article 5:3 du code des sociétés et des associations.

Après délibération, les gérants font part des considérations suivantes :

- Un plan de trésorerie à terme a été préparé en date des présentes qui démontre que la société pourra, avec le soutien des sociétés du groupe nWave, faire face aux dépenses nécessaires à l'achèvement des productions en cours. Pour ce raison, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire de voter la poursuite de l'activité de la société.

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

La société a changé les règles d'évaluation au sujet des frais de production et de leur comptabilisation. La société suivra, à partir de l'année comptable 2012, l'avis suivant de la Commission des Normes Comptables Belges (CNC) :

- Avis CNC 2012/6 : Le traitement comptable du Tax Shelter dans le chef de la société de production

II. REGLES PARTICULIERES

A. FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La société suivra l'avis suivant de la Commission des Normes Comptables Belges (CNC) pour la comptabilisation des frais de production :

- Avis CNC 2012/6 : Le traitement comptable du Tax Shelter dans le chef de la société de production. Les nouveaux principes comptables du traitement des frais productions sont les suivants :

- Les coûts de production sont activés et traités comme des immobilisations incorporelles. Dès la commercialisation des productions, les coûts de production seront amortis sur base de leurs revenus ;

- Durant la production les montants reçus des co-investisseurs (Tax Shelter & autres) sous forme de participations seront comptabilisés comme un produit à reporter. Dès la commercialisation de la production, ces montants seront repris sous le chiffre d'affaires.

Toutes les autres immobilisations incorporelles sont amortis sur 5 ans.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, où à leur valeur d'apport.

2. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément sur sa durée d'amortissement en utilisant la méthode linéaire.

Les leasing financier sont amortis en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Bâtiments industriels, administratifs 33 ans
- Installations, machines et outillage 5 ans
- Matériel audiovisuel 4 ans
- Matériel IT 3 ans
- Matériel roulant 4 ans
- Matériel de bureau et mobilier 5 ans
- Autres immobilisations corporelles 10 ans

D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe. Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui ont fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. STOCKS

1. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode des prix moyens pondérés.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur vétusté, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

2. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

F. CREANCES A PLUS ET A MOINS D'UN AN

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette

(TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur.

D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque fois.

G. SUBSIDES EN CAPITAL

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. PROVISIONS

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

I. DETTES

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

I. OPERATIONS, AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN DEVICES

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

N°	0877.097.556	C-Cap 6.19
----	--------------	------------

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur.

Les différences de change constatées à la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement portées en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une ré-estimation sur base des cours de change au comptant à la date

d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une comptabilisation dans le compte de résultat (charge ou bénéfice).

Les écarts de conversion constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats, même s'il s'agit de bénéfices.

<p>AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</p>
--

RAPPORT DE GESTION

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 227

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
 Temps partiel
 Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Frais de personnel

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	2,0	1,0	1,0
1002			
1003	2,0	1,0	1,0
1011	3.412	1.702	1.710
1012			
1013	3.412	1.702	1.710
1021	171.204		
1022			
1023	171.204		
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel
 Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	2,0	1,0	1,0
1013	3.427	1.710	1.717
1023	157.443		
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)
A la date de clôture de l'exercice
Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	2		2,0
110	2		2,0
111			
112			
113			
120	1		1,0
1200	1		1,0
1201			
1202			
1203			
121	1		1,0
1210	1		1,0
1211			
1212			
1213			
130			
134	2		2,0
132			
133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ
Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**« NWAVE PICTURES SRL »
Société à Responsabilité limitée
Rue des Alliés 282
1190 Bruxelles**

**N° d'entreprise 0877.097.556
Registre des Personnes Morales Bruxelles**

*Rapport du Conseil d'administration du 28 juin 2024 à l'assemblée générale annuelle
des actionnaires qui se tiendra par écrit le 30 juin 2024*

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur l'accomplissement de notre mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

1. AFFECTATION DU RESULTAT

	EUR
Perte de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023	<722.362,11>
Perte reportée de l'exercice précédent	<5.279.494,95>
Perte à affecter	<6.001.857,06>

Nous vous proposons de reporter la perte cumulée de EUR 6.001.857,06 au prochain exercice.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

a. Commentaire général

Cet exercice a débuté conformément aux statuts le 1^{er} janvier 2023 et s'est clôturé au 31 décembre 2023.

Le total bilantaire est de EUR 19.266.081 et est composé comme suit :

- L'actif comprend des actifs circulants pour un montant de EUR 13.013.908 et des actifs immobilisés pour un montant de EUR 6.252.173;
- Le passif comprend d'une part des capitaux propres d'un montant de EUR <2.741.857> et d'autre part des dettes d'un montant de EUR 22.007.938.

L'exercice s'achève avec une perte à affecter de EUR <722.362,11>. Le compte de résultats se compose comme suit :

- Les produits se répartissent comme suit :
 - les ventes, soit EUR 9.741.200 ;
 - l'activation de production immobilisée, soit EUR 14.128.525;
 - les autres produits d'exploitation, soit EUR 17.111;
 - les produits financiers, soit EUR 6.044;
 - les produits financiers non récurrents, soit EUR 442.398.
- Les charges se répartissent comme suit :
 - les achats, soit EUR 15.044.615;
 - les services et biens divers, soit EUR 292.978;
 - les rémunérations, charges sociales et pensions, soit EUR 171.205 ;
 - les amortissements, soit EUR 10.731.335 ;
 - les réductions de valeurs, soit Eur <1.845.225>;
 - les autres charges d'exploitation, soit EUR 48.505 ;
 - les charges financières, soit EUR 614.227;

b. Informations concernant l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

Le chiffre d'affaires pour l'exercice se terminant le 31/12/2023 s'est élevé à EUR 9.741.200 comparé à EUR 20.157.147,69 pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'est principalement réalisé sur la production « The Inseparables» qui est sortie en décembre 2023 mais également sur « ChickenHare and the Hamster of Darkness (sorti en 2022), le catalogue de films de la Société ainsi que sur l'activité de distribution des produits dérivés.

Au stade actuel, l'activité de notre société se poursuit normalement.

c. Description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée la société

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et associations, le conseil d'administration doit définir les risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée dans le rapport annuel.

A part les risques et incertitudes liés au domaine d'activité de la Société, les administrateurs n'ont pas connaissance de risques concrets ou d'incertitudes qui ne prévoient pas dans les états financiers.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture au 31 décembre 2023, aucun événement ou modification n'ont eu lieu pouvant influencer les comptes annuels arrêtés pour l'année 2023.

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Nous ne devons vous signaler aucune circonstance susceptible d'avoir une influence importante sur le développement de la société.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et de développement.

6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

En application de l'article 3:6 du code des sociétés et des associations, les gérants doivent justifier l'application des règles comptables selon le principe de continuité, lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée ou lorsque le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice :
Le bilan indique une perte reportée de EUR 6.001.857,06.

Le Conseil d'administration suggère de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre ses activités.

Le Conseil d'administration estime en effet que les résultats attendus sur les films en production et les recettes régulières générées par le catalogue de films et attractions assureront la continuité des activités de la Société et lui permettront de redresser sa situation financière.

Malgré la perte reportée, il nous semble légitime de confirmer l'application des règles comptables d'évaluation selon le principe de continuité.

7. SUCCURSALE

La société n'a pas de succursale.

8. CAPITAL AUTORISE

Aucune modification du capital n'a été décidée par le conseil d'administration au cours de l'exercice social écoulé, dont il faut faire état dans le rapport de gestion en application de l'article 7:203 du code des sociétés et des associations.

9. ACQUISITION DE TITRES PROPRES

Durant l'exercice social ni la société, ni une filiale directe, ni une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société n'ont acquis de titres propres de la société ou d'une filiale contrôlée directement.

10. CONFLITS D'INTERETS

Durant l'exercice social écoulé, aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 5:77 du code des sociétés et des associations n'a été prise par les gérants.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les administrateurs confirment que la société n'a pas utilisé d'instruments financiers au sens de l'article 3:6 8° du code des sociétés et des associations durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023.

12. TRAVAUX SPECIAUX DU COMMISSAIRE

Durant l'année écoulée, notre commissaire et/ou les sociétés avec lequel il entretient des rapports de collaboration n'ont pas effectué de prestations spéciales pour notre société.

13. DECHARGE AUX GERANTS ET AU COMMISSAIRE

Nous vous invitons à donner décharge aux gérants et au commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

DocuSigned by:
Matthieu Gondinet
8F83951AE3C74C2...

Matthieu GONDINET
Gérant

DocuSigned by:
Matthieu Zeller
7219A4F163D3409...

nWave Studios SA
représentée par M. ZELLER
Gérant

« NWAVE PICTURES SRL »
Société à Responsabilité limitée
Rue des Alliés 282
1190 Bruxelles
N° d'entreprise 0877.097.556
Registre des Personnes Morales Bruxelles

***RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTABLI
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5 :153, ALINÉA PREMIER DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS***

Introduction

Le présent document constitue le rapport spécial du Conseil d'administration aux actionnaires de nWave Pictures, dont le siège est sis rue des Alliés 282 à 1190 Forest, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0877.097.556, établi conformément à l'article 5 :153 du Code des sociétés et des associations, en vue de faire rapport sur la situation financière de la Société conformément à la procédure de sonnette d'alarme et sur les mesures proposées afin d'assurer la continuité de la Société. Dans ce contexte, il est renvoyé aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Situation financière

En raison des pertes subies, l'actif net de la Société est réduit à un montant de -€2.741.857.

En effet, la perte partiellement anticipée au 31 décembre 2022 sur le film The Inseparables a été confirmée et complétée de K€514 sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, l'incertitude liée au projet de série télévisée liée au film The Queen's Corgi a mené le Conseil à acter un complément d'amortissement générant une perte de l'exercice sur ce film à hauteur de K€365.

Proposition : poursuite des activités de la Société

En dépit du fait qu'en raison des pertes subies, l'actif net de la Société est négatif, le Conseil d'administration suggère de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre ses activités.

Le Conseil d'administration estime en effet que (i) les résultats attendus sur les films en production et (ii) les recettes régulières générées par le catalogue de films et attractions assureront la continuité des activités de la Société et lui permettront de redresser sa situation financière.

- (i) Films en production

Deux films sont actuellement en production :

- ChickenHare 2, sequel de Chickenhare 1, dont la sortie est prévue en décembre 2024 devrait raisonnablement être un succès financier important. Pour rappel, Chickenhare 1 avait généré une marge de plus de 3M€ pour

nWave Pictures en 2022, grâce à une vente à Netflix d'environ 10m€. Le succès de la diffusion du film sur Netflix (plus de 30M de visionnages en 28 jours) conforte le management dans la possibilité de reproduire cette vente pour le sequel.

- Yugly, greenlighté en mars 2024 avec une date de sortie prévue au 1er trimestre 2026, reçoit de fortes marques d'intérêt à Cannes et Annecy et le management est confiant sur la capacité bénéficiaire de ce projet. Sur la base d'un scénario moyen de préventes à 9,6M€, le film devrait générer une marge bénéficiaire de l'ordre de M€ 1,4. Le film est en cours de préventes depuis mars 2024 et a généré 3,7m€ de ventes à date.
- Enfin, un troisième film est actuellement en développement, Mite. Il fait l'objet d'une collaboration avec Jean-Paul Gaultier et le budget estimé oscille entre M€20 et M€25, sur lequel une marge de 15% est attendue. Le film a été annoncé au dernier Festival d'Annecy, a généré une forte exposition médiatique et suscité des marques d'intérêt d'acteurs majeurs (StudioCanal, Sky, plateformes de streaming).

Le financement de ces trois films est soutenu par un crédit de production signé avec la société Coficiné, pour un montant total de tirage de 12,4 m€.

Les levées de Tax Shelter sur ChickenHare 2 ont déjà en grande partie été effectuées et une convention a été signée avec la société uMedia Production afin de garantir la levée de fonds Tax Shelter sur Yugly.

(ii) Catalogue de films et attractions

Le Conseil d'administration constate que les revenus générés par les films en catalogue s'élèvent à M€1.

Les attractions ont quant à elle connu une légère hausse de recettes, celles-ci s'élevant à M€1,5.

Le catalogue de films et d'attractions génère ainsi des revenus réguliers et assurent en partie le fonctionnement de la Société lorsqu'un film ne rencontre pas le succès espéré.

La Société bénéficie en outre toujours du soutien des autres Sociétés du groupe nWave et de ses partenaires financiers, avec la confirmation d'une facilité de caisse de M€1 auprès de la banque KBC.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration propose à l'actionnaire d'approuver la poursuite des activités de la Société.

DocuSigned by:
Matthieu Gondinet
8F83951AE3C74C2...

Matthieu GONDINET
Gérant

DocuSigned by:
Matthieu Zeller
7219A4F163D3409...

nWave Studios SA
représentée par M. ZELLER
Gérant



nWave Pictures SRL

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2023 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de nWave Pictures SRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de nWave Pictures SRL (« la société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de nWave Pictures SRL durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 19 151 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 722 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C cap 6.19 où, selon les exigences de la loi belge, l'organe d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation sur base du soutien financier du groupe.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du fait que :
 - La nomination de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire n'a pas été publiée comme requis par l'article 2:14 du Code des sociétés et associations.
 - Les dispositions légales prévues à l'article 5:97 du Code des sociétés et associations relatives à la mise à disposition des documents légaux n'ont pas été respectées.
 - Les dispositions légales prévues à l'article 5:96 du Code des sociétés et des associations relatives à l'assemblée générale qui doit être tenue chaque année à la date indiquée par les statuts, n'ont pas été respectées
 - Les dispositions légales prévues à l'article 5:83 du Code des sociétés et associations relatives aux délais prévus pour communiquer la convocation à l'assemblée générale n'ont pas été respectées.
- L'actif net de la société est devenu négatif. Conformément à l'article 5:153 du Code des sociétés et associations, l'organe d'administration a exposé dans un rapport spécial destiné à l'assemblée générale les mesures qu'il propose pour assurer la continuité de la société.

Signé à Zaventem.

Le commissaire



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Cédric Bogaerts

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited